

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 19 octobre 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	5 <sup>ème</sup> séance
<u>Séance du 25 octobre 2023</u>	

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 25 octobre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel à la salle du conseil communautaire (siège administratif, 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

## Etaient présents : 30 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS\* (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA\* (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Georges BREDET\* (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Murielle JABES\* (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY\* (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Marie-Gilberte COMPER\* (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT\*- Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX\*- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN\*- M. Jean-Luc CELIGNY\*- Mme Tania GALVANI\*

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS\*- Mme Johane DAHOMAS\*- Mme Jaqueline FAVORINUS\*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE\*- Mme Marie-Andrée MANDIL\*- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOH\*- M. Rosan RAUZDUEL\*- M. Alain SOREZE-EUGENE\*- M. Dominique THEOPHILE\*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS - M. David DAMPIED\*

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 30 (dont 21 en visioconférence\*)

Votants : 34 (dont 4 pouvoirs)

▪ Dont pour : 34

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Johane DAHOMAS

## Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4

Vice-présidente : Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente) à Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS

Autre conseillère communautaire : Mme Magaly MARCIN à M. Fulbert HENRY

En cours de séance :

Vice-présidente : Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente) à Mme Marie-Camille MOUNIEN (*temporairement*)

Autre membre du bureau : Mme Lyliane PIQUION à Mme Jaqueline FAVORINUS

## Nombre de conseillers absents excusés : 9

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS (*pouvoir à M. Justin DESSOUT absent*)- Mme Sandra ENJARIC- M. Fred EUSTACHE- M. Fabert MICHELY- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE-

En cours de séance :

Autre conseiller communautaire : M. Michel MADO

## Nombre de conseillers absents non excusés : 5

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO- M. William SURDIN

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA- Mme Nadège THEOPHILE

## Délibération n°2023.10.05/454

**Maîtrise foncière  
RUCAP Vieux-Bourg :  
modalité d'application de la  
« mission d'assistance  
en vue du recyclage foncier de  
Vieux-Bourg Les Abymes  
dans le cadre du  
nouveau programme de  
renouvellement urbain (RUCAP)  
du territoire de l'Agglomération centre**

Rapporteur

M. Teddy FOULE

Vice-président de la commission  
habitat & politique de la ville

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 13 NOV. 2023

- publication sur le site internet

ou notification, le : 14 NOV. 2023

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU** le code général des collectivités territoriales notamment son article L.5211-37 ;
- VU** le règlement intérieur de l'établissement public foncier local de la Guadeloupe (EPFLG) approuvé par délibération du conseil d'administration du 2 octobre 2013 et modifié en date du 8 juin 2016 ;
- VU** la délibération n°2021.10.08/201 du conseil communautaire en date du 01 octobre 2021 approuvant le programme global de l'opération ;
- VU** la délibération n°2021.11.10/232 du conseil communautaire en date du 19 novembre 2021 désignant les outils opérationnels à mobiliser aux fins d'assurer la maîtrise foncière nécessaire à la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2017.04.03/412 du conseil communautaire en date du 19 avril 2017 relative à l'acquisition de la parcelle CN 84 sise à « Vieux-Bourg » aux Abymes pour le compte de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence – Portage foncier par l'établissement public foncier local de Guadeloupe ;

**Considérant** le rapport du président ;

**Considérant** la convention d'assistance signée entre CAP Excellence et l'EPF le 13 mars 2023 ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission habitat et politique de la ville qui s'est réunie le 26 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** Conformément à l'article 3 de la convention de « mission d'assistance en vue du recyclage foncier de Vieux-bourg Les Abymes dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (RUCAP) du territoire de l'agglomération centre » de valider le périmètre, ci-annexé, des parcelles à acquérir établi par géomètre expert.

**ARTICLE 2-** D'autoriser l'établissement public foncier local de la Guadeloupe (EPFLG) à faire l'acquisition des premières opportunités foncières situées à Vieux-bourg aux Abymes, à l'intérieur du périmètre précité et correspondant aux parcelles suivantes :

Parcelle	Surface à acquérir en m <sup>2</sup>	Situation	Montant de l'acquisition	
CN 206	296	Vieux-Bourg	Quarante-neuf mille cent-vingt euros	49 120€
CN 86	1092		Quatre-vingt-sept mille trois-cent-soixante euros	87 360€

**ARTICLE 3-** D'autoriser l'EPFLG à faire l'acquisition de l'ensemble des emprises foncières comprises dans le périmètre validé, dans la limite de l'enveloppe globale de 9 283 607,75 Euros.

**ARTICLE 4-** D'autoriser le président à signifier à l'EPF l'accord individuel de la communauté d'agglomération pour procéder à chacune des acquisitions des parcelles visées dans la convention de « mission d'assistance en vue du recyclage foncier de Vieux-bourg Les Abymes dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (RUCAP) du territoire de l'agglomération centre », pour le compte de CAP Excellence.

~~ARTICLE 5~~ De donner tout pouvoir au président pour accomplir les formalités nécessaires en vue de la maîtrise foncière du secteur de projet, par voie amiable.

**ARTICLE 6**- Le président, le directeur général de CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le président de l'établissement public foncier local de la Guadeloupe ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 08 NOV. 2023

Le président



Eric JALTON

La secrétaire de séance

Johane DAHOMAS

13 NOV. 2023

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 13 NOV. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 14 NOV. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 14 NOV. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 14 NOV. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le président de l'établissement public foncier local de la Guadeloupe, le 14 NOV. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 14 NOV. 2023

